
Objet : préparation de l'organisation de la future campagne de vaccination contre la COVID-19

Mesdames, Messieurs

les Présidents (es) s des Ordres départementaux des professionnels de santé,

Dans le cadre de l'organisation de la future campagne de vaccination contre la COVID-19, il a été défini plusieurs priorités pour la vaccination des publics dits vulnérables et des professionnels de santé (professions de santé).

Afin de nous préparer au mieux, l'ARS doit disposer du nombre de professionnels de santé de plus de 50 ans, ou si possible ceux atteints de maladies chroniques (quel que soit l'âge).

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir me renseigner, par retour et dans les meilleurs délais possible avec une date butoir fixée au **vendredi 8 janvier 2021**, du nombre de vos confrères pouvant être concernés.

Par ailleurs, je vous remercie d'informer vos confrères de la nécessité d'avoir dans leurs bases une liste à jour de leurs patients fragiles ou avec comorbidités, qu'il faudra informer lorsque la campagne de vaccination se mettra en place sur le département de Mayotte.

Je vous remercie et dans l'attente vous transmets mes meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.



Patrick BOUTIE
Adjoint au directeur de l'offre de soins et de l'autonomie

- Tél : 02 69 61 83 38
- Port : 06 39 69 53 18
Courriel : patrick.boutie@ars.sante.fr
www.mayotte.ars.sante.fr

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !